

EXTRAIT

N° 29-2026

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CAMINADE Christelle, COSTE Gisèle, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline

EXCUSES AVEC PROCURATION :

VIGOUROUX Nadine donne procuration à COSTES Jean-Claude

GUERIN Marco donne procuration à LAURENS Claude

EXCUSES : CHATILLON Emeline

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune a transféré une partie de ses obligations en matière d'animaux errants au SIVU Chenil fourrière Lot et Garonne.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVU Chenil fourrière Lot et Garonne ;

Il convient d'élire un délégué titulaire et un suppléant au scrutin secret à la majorité absolue, pour représenter la commune.

Le Maire propose la candidature de ...et invite les autres candidats à se déclarer.

- Se sont portés candidats pour le délégué titulaire : M. BLOT Michel
- Se sont portés candidat pour le délégué suppléant : M. MAGNOUX Florent

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 18
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. BLOT Michel : 18 voix
- M. MAGNOUX Florent : 18 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, désigne, pour représenter la commune au sein Chenil fourrière Lot et Garonne :

- en qualité de délégué titulaire : M. BLOT Michel
- en qualité délégué suppléant : M. MAGNOUX Florent

TRANSMETTRE cette délibération au Président du SIVU Chenil fourrière Lot et Garonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 18

Objet :

ADMINISTRATION
SIVU Chenil fourrière Lot et
Garonne